



**Titre de la fonction :** Chef de section (Chargé(e) de projets) - Inspections et plaintes

**Période d'affichage :** Du 5 au 21 décembre 2017

**Groupe :** Cadres

**Type d'engagement :** Temporaire, temps complet (1 an)

**Service :** Urbanisme, environnement et développement économique

### Sommaire du poste

Sous la supervision du(de la) Chef de division – Permis, inspections et plaintes, la personne titulaire du poste de Chef de section répond aux diverses plaintes, inspecte les lieux et émet des avis d'infraction lorsque nécessaire. Elle explique aux citoyens les diverses lois et règlements en vigueur et applicables. Comme membre de l'équipe de gestion du service, elle doit être un agent mobilisateur pour les employés. En ce sens, elle assure la supervision des patrouilleurs et patrouilleurs juniors et participe à la sélection de nouvelles personnes dans son équipe. En plus de ses fonctions, elle joue également un rôle de représentation de la ville devant la cour judiciaire. Elle collabore également avec le(la) Chef de division – Permis, inspections et plaintes au niveau des plaintes reçues et programmes spéciaux.

### Exigences

#### **Formation**

- Formation de niveau collégial (DEC) en Génie civil, Architecture, Urbanisme ou domaine connexe

#### **Expérience**

- Minimum : 4 ans et 1 an en gestion de personnel

#### **Autres**

- Maîtrise des outils informatiques de Microsoft Office (Excel, Word et Outlook);
- Capacité d'application du code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment;
- Connaissances du logiciel P.G. Permis;
- Attestation du cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP);
- Connaissances du français permettant d'effectuer adéquatement les activités de la fonction.

#### **Atouts**

- Connaissances fonctionnelles de l'anglais;
- Connaissances du logiciel Accès Cité territoire;
- Connaissances du Code de construction du Québec, Chapitre III – Plomberie;
- Connaissances de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, Loi sur la qualité de l'environnement (règlements inclus), du Code civil du Québec, etc.

**Salaire :**

Le salaire est établi selon la classe **14** du protocole **des employé(e)s cadres**, soit au taux horaire minimal de 42,04 \$ et un taux horaire maximal de 47,75 \$.

**Horaire :**

Poste temporaire à **temps complet**, à raison de **35** heures / semaine.

**Information complémentaire :**

Le ou la candidat(e) doit rencontrer les exigences de l'enquête sécuritaire requise par l'emploi.

Toute personne intéressée par ce poste devra faire parvenir sa candidature via

le site <http://www.sjsr.ca/recrutement> avant la fin de l'affichage. Veuillez noter que seules les personnes ayant transmis leur candidature via ce site seront considérées.

*Nous vous remercions de votre intérêt, mais veuillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.*

*La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Prendre note que des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.*

**Ville centre et capitale régionale du Haut-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu se classe au 11<sup>e</sup> rang des villes de la province. Située au sud du Québec, sur la rive sud de Montréal et à 20 minutes du pont Champlain, elle accueille plus de 95 000 résidents. Soucieux de la qualité des services et du bien-être des citoyens, c'est plus de 1 000 employé(e)s engagé(e)s qui participent activement à son essor.**